



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LESSIVE COMPOSE ZF 113

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LESSIVE COMPOSE ZF 113

Numéro du produit 52041

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses revêtement de surface

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar
17, Av Louison Bobet
94132 FONTENAY-SOUS-BOIS
France
+33 (0)1 49 74 80 80
(FAX) +33 (0)1 49 74 81 11
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 52041

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
	P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contient	AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL), C8-10 FATTY ACIDS, 2-AMINOÉTHANOL, DIETHANOLAMINE, FATTY ACIDS, C8-18 AND C18-UNSATD

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)			5-10%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 931-329-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490100-53-XXXX	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi; R41, R38. N; R51/53	
C8-10 FATTY ACIDS			5-10%
Numéro CAS: 68937-75-7	Numéro CE: 273-086-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119555294-36-XXXX	
Classification Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318			
FATTY ACIDS, C8-18 AND C18-UNSATD			1-5%
Numéro CAS: 67701-05-7	Numéro CE: 266-929-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119552480-44-XXXX	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318			

LESSIVE COMPOSE ZF 113

2-AMINOÉTHANOL			1-5%
Numéro CAS: 141-43-5	Numéro CE: 205-483-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28-XXXX	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 4 - H302		C;R34 Xn;R20/21/22	
Acute Tox. 4 - H312			
Acute Tox. 4 - H332			
Skin Corr. 1B - H314			
Eye Dam. 1 - H318			
STOT SE 3 - H335			
Aquatic Chronic 3 - H412			

DIETHANOLAMINE			1-5%
Numéro CAS: 111-42-2	Numéro CE: 203-868-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488930-28-XXXX	
Classification			
Acute Tox. 4 - H302			
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Dam. 1 - H318			
STOT RE 2 - H373			

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPYLES			1-5%
Numéro CAS: 68439-51-0			
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Aquatic Chronic 3 - H412		R52/53	

QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BIS(HYDROGENATED TALLOW ALKYL)DIMETHYL, CHLORIDES			<1%
Numéro CAS: —			
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification			
Eye Dam. 1 - H318			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 1 - H410			

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Précautions pour la protection de l'environnement Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à des températures comprises entre 5°C et 30°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-AMINOÉTHANOL

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 7,6 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 2,5 mg/m³

DIETHANOLAMINE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 3 ppm 15 mg/m³

* = Risque de pénétration percutanée.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.16 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 73.4 mg/m³

Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 21.73 mg/m³

Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 6.25 mg/kg/jour

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.09 mg/cm²

Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.056 mg/cm²

LESSIVE COMPOSE ZF 113

PNEC	- Eau douce; 0.007 mg/l
	- Eau de mer; 0.0007 mg/l
	- rejet intermittent; 0.0024 mg/l
	- STP; 830 mg/l
	- Sol; 0.035 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.195 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.019 mg/kg

C8-10 FATTY ACIDS (CAS: 68937-75-7)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 17.632 mg/m ³

PNEC	- Eau douce; 0.007 mg/l
	- Eau de mer; 0.0007 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 912 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.739 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.00739 mg/kg
	- Sol; 0.017 mg/kg

2-AMINOÉTHANOL (CAS: 141-43-5)

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3.3 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.24 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2 mg/m ³ Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.75 mg/kg

PNEC	- Eau douce; 0.085 mg/l
	- Eau de mer; 0.0085 mg/l
	- rejet intermittent; 0.028 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.434 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.0434 mg/kg
	- Sol; 0.0367 mg/kg - STP; 100 mg/l

DIETHANOLAMINE (CAS: 111-42-2)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1 mg/m ³ Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.13 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.06 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.07 mg/kg p.c. /jour
-------------	---

LESSIVE COMPOSE ZF 113

PNEC	- Eau douce; 0.0022 mg/l
	- Eau de mer; 0.00022 mg/l
	- rejet intermittent; 0.022 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.019 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.0019
	- Sol; 0.00108 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l

FATTY ACIDS, C8-18 AND C18-UNSATD (CAS: 67701-05-7)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 17.632 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 0.031 mg/l
	- Eau de mer; 0.0031 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 912 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 1.67 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.167 mg/kg
	- Sol; 0.314 mg/kg

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPXYLES (CAS: 68439-51-0)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BIS(HYDROGENATED TALLOW ALKYL)DIMETHYL, CHLORIDES

PNEC	- Eau douce; 0.0062 mg/l
	- Eau de mer; 0.00062 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 0.21 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 55 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 5.5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Bleu.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 9.2 - 9.8 pH (solution diluée): 8.6 - 9.2 @ 0.5%
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	23 hPa @ 20°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	~ 1008 kg/m ³
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	18 - 27 mPa s @ 22°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
Oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 7 905,87

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 20 918,37

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (gaz ppm) 91 836,73

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 224,49

**ETA inhalation
(poussières/brouillards mg/l)** 30,61

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non corrosif pour la peau., OECD 431, Irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 5 000,0 mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non disponible.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Irritation cutanée.

Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Yeux Peau

2-AMINOÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 720,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 1 720,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 025,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 402

ETA cutanée (mg/kg) 1 025,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

LESSIVE COMPOSE ZF 113

ETA inhalation (vapeurs 11,0
mg/l)

ETA inhalation 1,5
(poussières/brouillards
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Corrosif pour la peau., OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Irritante.
graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: OECD 406 Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas
vitro remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas de données de test particulières disponibles.
reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.
un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Provoque des brûlures.

Contact oculaire Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Provoque des brûlures.

Voie d'exposition Inhalatoire Ingestion. Absorption cutanée Contact cutané et/ou oculaire.

DIETHANOLAMINE

Toxicité aiguë - orale

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 710-3540 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 12 200,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 12 200,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPXYLES

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Danger par aspiration	Pas d'information disponible.
Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-AMINOÉTHANOL

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPXYLES

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, : 2.4 mg/l,
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, : 3.2 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, : 3.9 mg/l,

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 0.07 mg/l, Daphnia magna
OECD 211

2-AMINOÉTHANOL

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 349 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)
LC₅₀, 96 heures: 170 mg/l, Carassius auratus (Goldfish)
CL₅₀, 96 heure: 227 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
CL₅₀, 96 heure: 3684 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
CL₅₀, 96 heure: 300 - 1000 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
CL₅₀, 96 heure: 114 - 196 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heure: 200 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 65 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 2.5 mg/l, Selenastrum capricornutum CE ₅₀ , 72 heures: 22 mg/l, Scenedesmus subspicatus OECD 201 CE ₅₀ , 72 heure: 2.8 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	EC20, 30 minutes: > 1000 mg/l, Boues activées CE ₅₀ , 3 hours >: 1000 mg/l, Boues activées OECD 209
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.85 mg/l, Daphnia magna

DIETHANOLAMINE

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 250-301 mg/l, Algues
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 55 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 75 mg/l, Poissons

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPXYLES

Toxicité	Le produit contient une substance nocive pour les organismes aquatiques.
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , : > 1 - < 10 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , : >1 - < 10 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EC10, : > 0.1 - < 1 mg/l, CE ₅₀ , : > 1 - < 10 mg/l,
Toxicité aiguë - microorganismes	OECD 209 CE ₅₀ , : > 100 mg/l,

QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BIS(HYDROGENATED TALLOW ALKYL)DIMETHYL, CHLORIDES

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < L(E)C50 ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Persistence et dégradabilité Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

Biodégradation - Dégradation (%) 92.5: 28 jours

2-AMINOÉTHANOL

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

DIETHANOLAMINE

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPYLES

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)

Bioaccumulative potential BCF: 65.36,

Coefficient de partage log Pow: 3.75

2-AMINOÉTHANOL

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Kow: -1.91 OECD 107

DIETHANOLAMINE

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPYLES

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

Tension de surface 27.7 mN/m @ 20°C OECD 115

LESSIVE COMPOSE ZF 113

2-AMINOÉTHANOL

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone.

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPXYLES

Mobilité Pas de données enregistrées.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

2-AMINOÉTHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPXYLES

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)

Autres effets néfastes Non disponible.

2-AMINOÉTHANOL

Autres effets néfastes Aucune information requise.

LINEAIRE C12 - 14 ALCOOLS ALKYLQUES, ETHOXYLES, PROPXYLES

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Général

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

17/07/2017

Révision

01

Numéro de FDS

52041

Numéro de version

1.000

LESSIVE COMPOSE ZF 113

Statut de la FDS

Approuvé.

Signature

J Spenceley

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.